

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

BILAN ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2019

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles		5 603 806	5 501 566
Moins : Amortissements		(3 454 886)	(3 000 023)
Total des immobilisation corporelles et incorporelles	(01)	2 148 920	2 501 543
Immobilisations financières		13 213 611	11 074 980
Moins : Provisions		(586 000)	(586 000)
Total Immobilisations financières	(02)	12 627 611	10 488 980
Autres actifs non courants	(03)	69 390	121 396
Total des actifs non courants		14 845 922	13 111 919
Affacturages et comptes rattachés (*)	(04)	172 210 629	173 352 311
Moins : Provisions & Agios réservés	(05)	(15 967 585)	(14 960 021)
Autres actifs courants	(06)	2 908 349	3 166 918
Liquidités et équivalents de liquidités	(07)	549 547	116 151
Total des actifs courants (*)		159 700 939	161 675 359
TOTAL DES ACTIFS (*)		174 546 861	174 787 278

* Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité (cf. note 1-3)

BILAN ARRETE
AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 458 128	1 227 460
Réserves Fonds Social		1 419	18 168
Réserves Pour Réinvestissement exonérés		13 255 000	10 525 000
Résultats Reportés		112 700	100 205
Résultat en Instance d'Affectation			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 827 246	26 870 833
Résultat de l'exercice		4 950 698	4 513 163
Total des capitaux propres avant affectation	(08)	34 777 944	31 383 996
Provisions Pour Risques et Charges		100 000	
Emprunt Obligataire		7 436 000	12 292 000
Fonds de Garantie		30 862 359	30 141 854
Total des passifs non courants	(09)	38 398 359	42 433 854
Adhérents et comptes rattachés (*)	(10)	21 763 132	14 268 636
Autres passifs courants	(11)	9 954 306	8 997 796
Concours bancaires et autres passifs	(12)	69 653 120	77 702 996
Total des passif courants (*)		101 370 557	100 969 429
TOTAL DES PASSIFS (*)		139 768 917	143 403 282
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)		174 546 861	174 787 278

** Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité (cf. note 1-3)*

Etat des Engagements Hors Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en Dinars)

Désignations	2 019	2 018
Engagements Donnés	14 614 165	13 224 180
Sans Recours	7 708 786	4 593 055
Export	0	2 410 589
Import	6 905 378	6 220 535
Engagements Reçus	22 752 125	19 549 287
Garanties Réelles	8 067 830	5 030 830
Garanties Financières	0	143 000
Sans Recours	6 730 000	4 440 000
Export	204 295	2 435 457
Import	7 750 000	7 500 000

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Exprimés en Dinars)

Etat de Résultat		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	(13)	5 993 127	5 867 312
Produits Financiers de Mobilisation	(14)	16 390 313	14 426 266
Autres Produits Financiers de Placement		805 892	250 563
Total des Produits d'Exploitation		23 189 332	20 544 141
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Charges Financières nettes	(15)	(9 666 331)	(8 321 111)
Total des Charges d'exploitation		(9 666 331)	(8 321 111)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		13 523 002	12 223 030
AUTRES CHARGES & PRODUITS			
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		(920 072)	(595 877)
Dotations		(1 588 985)	(1 009 406)
Reprises		668 913	413 529
Autres Produits d'exploitation	(16)	34 139	5 464
Frais du Personnel	(17)	(3 802 001)	(3 279 829)
Frais Généraux	(18)	(1 840 777)	(1 578 164)
Amortissement et Provisions	(19)	(655 582)	(849 829)
Total Autres Charges & Produits		(7 184 294)	(6 298 235)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 338 708	5 924 796
Impôt sur les bénéfices	(20)	(1 280 133)	(1 235 187)
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 058 575	4 689 609
Eléments Extraordinaires	(21)	(107 877)	(176 447)
Résultat Net		4 950 698	4 513 163

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinars)

Désignations	Notes	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		416 892 904	434 440 452
Financement des adhérents		-416 729 648	-443 626 937
Encaissements provenant des crédits à court terme	22	217 269 679	201 837 862
Remboursement des crédits à court terme	23	-180 826 645	-170 210 081
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	24	-8 619 846	-7 600 285
Intérêts payés	25	-7 968 596	-8 363 136
Revenus des placements			204 049
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		20 017 849	6 681 924
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	-99 037	-299 507
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	27	33 000	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	-2 647 000	-2 450 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières		41 467	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 671 570	-2 749 507
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-1 472 654	-1 325 375
Encaissements emprunts	29	100 000	6 550 000
Remboursement emprunts	30	-4 856 000	-7 566 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-6 228 654	-2 341 375
Variation de trésorerie		11 117 625	1 591 042
Trésorerie au début de l'exercice			
		-24 881 225	-26 472 268
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
		-13 763 600	-24 881 225
Variation de trésorerie		11 117 625	1 591 042

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2019, comme suit :

Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
	Actions	Montant	en %
B N A	375 000	1 875 000	12,50%
A T L	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
A T B	209 243	1 046 215	6,97%
Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
Autres	1 222 732	6 113 660	40,76%

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers de Union de Factoring, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UNIFACTOR sont préparés et présentés en respectant :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Pour la présentation de ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptable Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

- la valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage
- la valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage
- le produit net d'affacturage PNA
- le résultat d'exploitation
- le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie par ancienneté et imputation des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision collective

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de Migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

Provision additionnelle :

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

Règles de prise en compte des gains et des pertes de change

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du tr

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

1.3- Changement de Présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relatives aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la situation annuelle au 31/12/2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Rubriques de Bilan	31/12/2018 Publié	Retraitements	31/12/2018 Retraité	Commentaires
(Passif) Adhérents et comptes rattachés	13 212 093	- 1 056 543	14 268 636	Reclassement des soldes débiteurs du compte adhérents et comptes rattachés vers le compte affacturage et comptes rattachés
Total passifs courants	99 912 885		100 969 429	
Total des passifs	142 346 739		143 403 283	
Total des capitaux propres & passifs	173 730 735		174 787 278	
(Actif) Affacturages et comptes rattachés	172 295 767	1 056 543	173 352 311	Reclassement des soldes débiteurs du compte adhérents et comptes rattachés vers le compte affacturage et comptes rattachés
Total des actifs courants	160 618 815		161 675 359	
Total des actifs	173 730 735		174 787 278	

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2.148.920 DT au 31/12/2019 contre un solde net de 2.501.543 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au31 Décembre 2018	Acquisition 2019	Cession 2019	Au31 Décembre 2019
Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000
Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026
Logiciel Aquarius	1 317 726	-	-	1 317 726
Autres logiciels	43 861	16 944	-	60 805
Immobilisation Incorporelle en Cours (Sage X3)	44 470	-	-	44 470
Sous total immobilisations incorporelles	1 721 084	16 944	-	1 738 028
Bâtiment siège	2 204 841	-	-	2 204 841
Matériel de transport	459 165	54 100	47 986	465 278
Agencement & installations générales	273 001	1 912	-	274 913
Mobilier & matériel de bureau	150 956	7 202	-	158 158
Matériel informatique	692 519	70 069	-	762 588
Sous total immobilisations corporelles	3 780 482	133 283	47 986	3 865 778
Total	5 501 566	150 227	47 986	5 603 806

Désignation	Cumul 2018	Dotations 2019	Amorti Matériel Cédé	Cumul 2019	VCN 2019
Résorption Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000	-
Résorption Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026	-
Résorption Logiciel Aquarius	724 929	262 823	-	987 752	329 974
Résorption Autres logiciels	12 198	17 238	-	29 436	31 369
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	-	-	-	-	44 470
Amortissement immobilisations incorporelles	1 052 153	280 061	-	1 332 214	405 814
Amortissement Bâtiment siège	664 005	109 940	-	773 945	1 430 896
Amortissement Matériel de transport	321 167	48 842	47 986	322 023	143 255
Amortissement Agencement & installations générales	216 585	20 786	-	237 370	37 543
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	133 821	3 953	-	137 773	20 385
Amortissement Matériel informatique	612 291	39 268	-	651 559	111 029
Amortissement immobilisations corporelles	1 947 869	222 789	47 986	2 122 671	1 743 107
Total	3 000 023	502 850	47 986	3 454 886	2 148 920

2- Immobilisations financières

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12.627.611 DT au 31/12/2019 contre un solde net de 10.488.980 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR (1)	10 725 533	8 120 000
PRETS	1 699	4 420
CAUTIONNEMENTS VERSES	560	560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST (2)	2 385 819	2 750 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	100 000	200 000
PROVISION POUR DEPRECIAT PARTICIP & CREANCE LIEE PART	-586 000	-586 000
Total	12 627 611	10 488 980

(1) Le détail des Participations entrants dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2019	2018
FG 2007	303 533	345 000
Titres- CTIA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	83 533	83 533
Fonds non Placés	-	41 467
FG 2015	1 570 000	1 570 000
Titres- Métal Service Center	1 259 700	1 259 700
Fonds non Placés	310 300	310 300
FG 2016	1 830 000	1 830 000
Titres- Promochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
FG 2017	1 925 000	1 925 000
Titres- Tunisco	385 000	0
Fonds non Placés	1 540 000	1 925 000
FG 2018	2 450 000	2 450 000
Fonds non Placés	2 450 000	2 450 000
FG 2019	2 647 000	-
Fonds non Placés	2 647 000	-
Total	10 725 533	8 120 000

(2) Le détail des Participations entrants dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2019	2018
FG 2013	1 055 819	1 420 000
Titres- Nitrokym	135 819	500 000
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
FG 2014	1 330 000	1 330 000
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000
Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
Total	2 385 819	2 750 000

3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à 69.390 DT contre 121.396 DT au 31/12/2018 englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions			VCN	
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2018	Dotations 2019	Cumul Résorptions Fin 2019	2018	2019
UF-2015	171 705	-	171 705	131 640	24 802	156 442	40 065	15 263
UF-2018	83 701	-	83 701	2 370	27 204	29 575	81 331	54 127
Total	255 406	-	255 406	134 010	52 006	186 017	121 396	69 390

4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 172.210.629 DT au 31/12/2019 contre un solde de 173.352.311 DT au 31/12/2018.

Désignation	<i>Données Retraitées</i>		<i>Données Publiées</i>
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2018
Affacturages achats domestique	157 586 422	160 071 466	160 071 466
Affacturages achats export	1 212 069	1 212 069	1 212 069
Affacturages achats import	875 615	2 746 372	2 746 372
Affacturages effet à l'encaissement	10 752 321	8 265 860	8 265 860
Comptes Courants adhérents Débiteurs	1 784 202	1 056 543	*
Total	172 210 629	173 352 311	172 295 767

* *Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité*

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 15.967.585 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.960.021 DT 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Agios réservés	578 340	490 848
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	14 760 246	14 032 173
Provisions Collectives	629 000	437 000
Total	15 967 585	14 960 021

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2019 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
Engagement Brut *	149 701	10 433	964	3 510	20 788	185 396
Garantie financière	35 952	2 846	247	827	4 420	44 292
FDG	22 184	1 946	247	827	4 404	29 608
Assurance	13 769	900	0	0	15	14 684
Autres Bons de Caisse & Traités Avalisées	0	0	0	0	0	0
Engagement Brut après imputation GF	113 749	7 587	717	2 683	16 368	141 104
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	108	8	6	0	414	536
Réajustement FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours	741	9	0	0	2	751
Engagement Net	114 382	7 587	711	2 682	15 956	141 319
Engagement Net	114 382	7 587	711	2 682	15 956	141 319
Produits Réservés Agios	0	0	25	62	490	578
Provisions sur encours	0	0	137	621	12 184	12 942
Complément de Provisions Cir 2013-21	0	0	0	0	1 818	1 818
Total de la Couverture	0	0	163	684	14 492	15 339
Risque encouru	114 382	7 587	548	1 998	1 464	125 980
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}	13,32%	13,24%	12,15%	11,87%	11,71%	13,69%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	85,57%	88,83%	88,19%	82,15%	87,13%	79,27%

(*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2019, à 13,69 % contre 11,71% en 2018. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2019, à 79,27% contre 87,13% en 2018.

6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.908.349 DT au 31/12/2019 contre un solde de 3.166.918 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Personnel avances & acomptes	53 675	58 212
Etat impôts et taxes	1 156 258	1 115 092
Débiteurs divers	30 284	20 708
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	982 256	231 050
Produits a recevoir /com import	0	2 519
Charges payées ou comptabilisées d'avance	624 866	1 676 489
Prêts au personnel ech 1 an	4 422	5 100
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	12 770	12 770
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	37 212	11 315
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT 2014	6 605	33 663
Total	2 908 349	3 166 918

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 549.547 DT au 31/12/2019 contre un solde de 116.151 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	100 000
PLACEMENT SICAR INVEST CT	364 181	0
Bna agence du siege cpd	2 990	14 339
AMEN BANK AG CUN DEPENSES	77 477	0
Amen bank ag cun	77	77
Atb saadi unifactor fonds social	484	218
Caisses	4 337	1 517
Total	549 547	116 151

8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 34.777.944 DT au 31/12/2019 contre un solde de 31.383.996 DT au 31/12/2018.

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignations	2019	2018
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 458 128	1 227 460
Réserves Fonds Social	1 419	18 168
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	13 255 000	10 525 000
Résultats Reportés	112 700	100 205
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	29 827 246	26 870 833
Résultat de l'exercice	4 950 698	4 513 163
Total des capitaux propres avant affectation	34 777 944	31 383 996
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,650	1,504

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2019 comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves réinvesti Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2018	15 000 000	1 227 460	18 168	10 525 000	100 205	0	4 513 163	31 383 996
Affectation du résultat 2018	-	230 668	40 000	2 730 000	12 494	1 500 000	-4 513 163	0
Utilisation Réserves FS	-	-	-56 749	-	-	-	-	-56 749
Distribution de Dividendes	-	-	-	-	-	-1 500 000	-	-1 500 000
Résultat au 31 Décembre 2019	-	-	-	-	-	-	4 950 698	4 950 698
Solde de clôture année 2019	15 000 000	1 458 128	1 419	13 255 000	112 700	0	4 950 698	34 777 944

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +11 % passant de 31.384 MD fin 2018 à 34.778 MD fin 2019.
- A noter que le niveau de capitaux propres après affectation est passé de 7.729 MD fin 2009 à 34.778 MD au 31 Décembre 2019.

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Avant Affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513	4 951
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%

9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.398.359 DT au 31/12/2019 contre 42.433.854 DT au 31/12/2018 :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Provisions Pour Risques et Charges	100 000	
Emprunt Obligataire	7 436 000	12 292 000
Fonds de Garantie	30 862 359	30 141 854
Total	38 398 359	42 433 854

- Emprunts Obligataires :**

En MDT

Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018
UF 2005	20 000	20 000	20 000						
UF 2006	10 000	10 000	10 000						
UF 2008	10 000	10 000	10 000						
UF 2010	10 000	10 000	10 000						
UF 2013	20 000	20 000	20 000	-	-	0	0	0	0
UF 2015	17 830	10 698	7 132	7 132	10 698	3 566	3 566	3 566	7 132
UF 2018	6 450	1 290	0	5 160	6 450	1 290	1 290	3 870	5160
Total	94 280	81 988	77 132	12 292	17 148	4 856	4 856	7 436	12 292

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

- 5 Emprunts sont totalement remboursés
- 2 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement

Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	D<1 Mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 6 mois	6 mois<D< 1 an	1 an<D< 2 ans	D> 2 ans	TOTAL
UF 2015	25-févr.	7 132		3 566			3 566		7 132
UF 2018	30-nov.	5 160				1 290	1 290	2 580	5 160
Total		12 292	-	3 566	-	1 290	4 856	2 580	12 292

- Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 30.862.359 DT au 31/12/2019 contre 30.141.854 DT au 31/12/2018 :

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Fonds de Garantie	30 862 359	30 141 854
Total	30 862 359	30 141 854

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 21.763.132 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.268.636 DT au 31/12/2018.

Désignation	Données Retraitées		Données Publiées
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2018
Comptes courants adhérents	20 924 724	11 559 471	* 10 502 927
Compte courant correspondant	838 408	2 709 166	2 709 166
Total	21 763 132	14 268 636	13 212 093

* Données Retraitées Pour les Besoins de la Comparabilité

(*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.954.306 DT au 31/12/2019 contre un solde de 8.997.796 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Affacturages règlements en plus	348 936	389 844
Provisions pour congés à payer	232 339	323 115
Etat impôt & taxes	1 849 559	1 745 952
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S. S	204 544	173 691
Créditeurs divers	248 860	78 890
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 801 724	2 709 447
Produits constatés d'avance/adhérents débiteurs	990 500	585 683
Charges à payer	2 125 028	1 953 395
Provisions p inde départ PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	588 528	526 225
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	126 048	73 315
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	331 071	331 071
Provisions pour remb CNAM	128	128
Total	9 954 306	8 997 796

12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 69.653.120 DT au 31/12/2019 contre un solde de 77.702.996 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Intérêts Courus Non Echus	587 484	815 671
Emprunts à 1an	24 856 000	19 856 000
Mobilisation des Créances	8 960 670	8 683 949
Escompte Effets	-	-
Certificats de dépôts emprunteur	21 400 000	23 450 000
Banques	13 848 966	24 897 376

Total	69 653 120	77 702 996
--------------	-------------------	-------------------

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2019 se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général (1) +(2)
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
Dettes Représentées par un titre	21 466 000	4 790 000	7 436 000	-	33 692 000	587 484	34 279 484
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	17 900 000	3 500 000	-	-	21 400 000	0	21 400 000
Certificats de dépôts	17 900 000	3 500 000	-	-	21 400 000	0	21 400 000
-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	3 566 000	1 290 000	7 436 000	-	12 292 000	587 484	12 879 484
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	564 000	3 280 000	-	5 432 000	218 033	5 650 033
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	726 000	4 156 000	-	6 860 000	369 450	7 229 450
Autres fonds empruntés	-	42 809 636	-	-	42 809 636	0	42 809 636
- Crédit Direct	-	20 000 000	-	-	20 000 000	0	20 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable	-	13 848 966	-	-	13 848 966	0	13 848 966
- Autres concours	-	8 960 670	-	-	8 960 670	0	8 960 670
Total	21 466 000	47 599 636	7 436 000	-	76 501 636	587 484	77 089 120

13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.993.127 DT au 31/12/2019 contre un solde 5.867.312 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Commissions d'affacturages	5 660 121	5 592 754
Com. p. échéance impayée taxables	162 255	132 259
Com. sur sign. Billet a ordre taxable	103 366	73 834
Commission sur avoir	40	215
COM SUR REPORT ECHEANCE	67 345	68 250
Total	5 993 127	5 867 312

14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 16.390.313 DT au 31/12/2019 contre un solde de 14.426.266 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Produits Financiers de Mobilisation	16 974 900	14 932 585
(-) Produits sur Comptes débiteurs	404 817	221 809
(+) Ppca n-1	2 709 447	2 324 655
(+) Agios n-1	490 848	591 130
(-) Ppca n	2 801 724	2 709 447
(-) Agios n	578 340	490 848
Total	16 390 313	14 426 266

15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.666.331 DT au 31/12/2019 contre un solde de 8.321.111 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Intérêt billet de trésorerie	2 024 072	2 047 384
Intérêt mob c c p amen b	713 969	510 110
Intérêt crédit CMT BH	1 341 667	910 333
Frais Escompte Effets	0	25 707
Commission de souscription	120 150	192 196
Emprunt obligataire intérêts	1 309 908	1 285 968
Emp obligataire autres commissions	12 575	12 437
Autres commissions	188 759	165 797
Autres commissions de placement	226 018	120 951
Intérêts débiteur comptes courants	3 448 200	2 845 601
Intérêt Crédit CMT BNA	361 483	158 229
Dot. Résorption des charges a repartir	52 228	46 399
Produits Ant compte courant BH	-132 699	
Total	9 666 331	8 321 111

16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 34.139 DT au 31/12/2019 contre un solde de 5.464 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Profits non récurrents	1 139	5 464
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations	33 000	0
Total	34 139	5 464

17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.802.001 DT au 31/12/2019 contre un solde de 3.279.829 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
SALAIRES MENSUELS	2 721 266	2 404 489
PRIMES A PAYER	366 125	322 674
PROVISIONS P CONGES PAYES	-90 776	8 120
Provision Pour Indemnité de Licenciement	49 229	
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	54 840	-78 028
CNSS-	528 991	460 983
ASSURANCE GROUPE	70 496	72 344
INDEMNITES DE STAGE	8 100	5 250
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DE TRAVAIL	70	2 239
TFP	62 440	54 505
FOPROLOS	31 220	27 253
Total	3 802 001	3 279 829

18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.840.777 DT au 31/12/2019 contre un solde de 1.578.164 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Achat de matières et fournitures	132 516	115 219
Loyer	35 325	39 566
Frais de Nettoyage et de syndic	36 609	32 533
Entretiens et réparations	50 009	41 048
Assurance	34 981	30 432
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 515	2 352
Formation et séminaires	137 283	17 684
Services informatiques	273 474	149 781
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	344 826	332 585
Publicités, publications, relations publiques	12 702	7 506
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	111 262	105 291
Frais postaux et de télécommunications	40 839	42 163
Services bancaires et assimilés	28 539	21 211
Frais d'Adhésion FCI	26 236	22 590
Frais d'Adhésion APTBEF	9 992	9 304
Frais & Commissions correspondant Etranger	3 620	22 787
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	91 001	73 876
Jetons de présence	195 000	195 000
Rémunération des Comités	165 000	210 000
Pertes non Requérantes	1 557	2 246
T.C.L	47 955	42 723
Droits d'enregistrement et de timbres	17 281	12 084
Autres impôts et taxes	11 725	11 086
Frais de Missions	30 528	8 190
PERTES ORDINAIRES	0	30 906
Total	1 840 777	1 578 164

19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève 655.582 D'T au 31/12/2019 contre un solde de 849.829 D'T au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Dot.aux amort.des immob.incorp	280 061	274 638
Dot.aux amort.immo.corpo	222 788	209 191
Dotation Provision Dépréciation Participations	0	366 000
Dot.aux prov.p/Comptes Débiteurs	52 733	0
Dot.aux prov.p Risques et Charges	100 000	0
Total	655 582	849 829

20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.280.133 DT au 31/12/2019 contre un solde de 1.235.187 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Impôt sur les bénéfices	1 280 133	1 235 187
Total	1 280 133	1 235 187

21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 107.877 DT au 31/12/2019 contre un solde de 176.455 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	107 877	141 161
Provisions Pour CSS	0	35 291
Total	107 877	176 455

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 217.269.679 DT au 31/12/2019 contre un solde de 201.837.862 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
ATD	99 650 000	47 850 000
AMEN BANK	35 119 679	33 029 009
La Poste Obligataire Sicav	40 500 000	38 000 000
BNA CCT	15 000 000	7 000 000
BH CCT	15 000 000	39 000 000
ATL	4 000 000	-
Capitaux Obligataire Sicav	3 000 000	7 500 000
GO Sicav	2 000 000	-
AXIS	500 000	500 000
BMCE	500 000	-
BH Obligataire	-	20 500 000
BNA Capitaux	2 000 000	6 000 000
BH CCP	-	2 458 853
Total	217 269 679	201 837 862

23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (180.826.645) DT au 31/12/2019 contre un solde de (170.210.081) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
ATD	(102 700 000)	(47 450 000)
La Poste Obligataire Sicav	(39 000 000)	(36 000 000)
BH CCT	(15 000 000)	(36 000 000)
BNA CCT	(10 000 000)	(7 000 000)
ATL	(4 000 000)	0
Capitaux Obligataire Sicav	(2 000 000)	(8 500 000)
AMEN BANK	(1 626 645)	(793 039)
GO Sicav	(1 500 000)	0
AXIS	(500 000)	(1 000 000)
BMCE	(500 000)	0
BNA Capitaux	(4 000 000)	(6 000 000)
SICAV BH OBLIGATAIRE	0	(25 500 000)
BH CCP	0	(1 967 042)
Total	(180 826 645)	(170 210 081)

24- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (8.619.846) DT au 31/12/2019 contre un solde de (7.600.285) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Personnel	(2 067 241)	(1 721 027)
Etat Impôt & Taxes	(3 731 281)	(3 472 776)
Fournisseurs et autres Tiers	(2 821 324)	(2 406 482)
Total	(8 619 846)	(7 600 285)

25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (7.968.596) DT au 31/12/2019 contre un solde de (8.363.136) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Int billet de trésorerie	(1 881 285)	(1 927 179)
Autres commissions & intérêts	(4 549 215)	(5 024 779)
Int & commissions sur emprunts Obligataire	(1 538 096)	(1 411 178)

Total	(7 968 596)	(8 363 136)
--------------	--------------------	--------------------

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (99.037) DT au 31/12/2019 contre un solde de (299.507) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Matériel de Transport	0	(77 400)
Logiciel bureautique	(18 221)	(24 684)
Agencement & installations générales	(1 912)	(99 750)
Mobilier & matériel de bureau	(78 903)	(97 673)
Total	(99 037)	(299 507)

27- Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 33.000 DT au 31/12/2019 contre un solde nul au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Cession Matériel de Transport	33 000	0
Total	33 000	0

28- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (2.647.000) DT au 31/12/2019 contre un solde de (2.450.000) DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	(2 647 000)	(2 450 000)
Total	(2 647 000)	(2 450 000)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

29- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 100.000 DT au 31/12/2019 contre un solde de 6.550.000 DT au 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt National 2014	100 000	100 000
Emprunt obligataire	-	6 450 000
Total	100 000	6 550 000

30- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.856.000) DT au 31/12/2019 contre un solde de (7.566.000) DT 31/12/2018.

Désignation	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Emprunt obligataire UF 2013		(4 000 000)
Emprunt obligataire UF 2015	(3 566 000)	(3 566 000)
Emprunt obligataire UF 2018	(1 290 000)	
Total	(4 856 000)	(7 566 000)

31- Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	549 547	85 366
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	
PLACEMENT SICAR INVEST CT	364 181	
Bna agence du siege cpd	2 990	2 990
AMEN BANK AG CUN DEPENSES	77 477	77 477
Amen bank ag cun	77	77
Atb saadi unifactor fonds social	484	484
Caisses	4 337	4 337
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	69 653 120	13 848 966
Intérêts Corous Non Echus	587 484	
Emprunts à 1an	24 856 000	
Mobilisation des Créances	8 960 670	
Escompte Effets	0	
Certificats de dépôts emprunteur	21 400 000	
Banques	13 848 966	13 848 966
Trésorerie fin de période		13 763 600

32- Informations sur les parties liées :

32.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	ASSURANCE	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA

Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB
AXIS TRESORERIE	ATB	SICAV	Société du groupe ATB
Computer Distribution (CODIS	ATB	Commercialisation en gros de matériel informatique	Société du groupe ATB

32.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2019, se présentent comme suit :

32.2.1. Transactions réalisées avec le Groupe BNA

32.2.1.1 Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	1.248.554	Solde Crédeur
Euro	2.990	Solde Débiteur

32.2.1.2 BNA Capitaux

-Certificats de dépôts :

Au cours du mois de janvier 2019, la BNA Capitaux a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 2.000.000 Dinars. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 11.599 Dinars.

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 1800 DT.

32.2.1.3- SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 750 000 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2014	1 330 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 420 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 750 000	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 965 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 25.896 DT HTVA.

32.2.2. Transactions réalisées avec le Groupe ATB

32.2.2.1 Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	7 012 869	Solde Crédeur
Dinars	484	Solde Débitur

32.2.2.2 Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2019, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 99.650.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 1 516 964 D.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 8 078 533 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2018	2 450 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570 000	-Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	303 533	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	8 078 533	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 139 642 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 471.138 DT HTVA.

32.2.2.3 Arab Tunisian Lease -ATL

Au cours du mois de juin 2019, l'ATL a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 4.000.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 23.923 D.

32.2.2.4 AXIS TRESORERIE - AXIS

Au cours du mois d'octobre 2019, AXIS a souscrit un certificat de dépôt émie par UNIFACTOR d'un montant de 500.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 10.657 D.

32.2.2.5 Computer Distribution (CODIS)

UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014, un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'ATB sont des actionnaires et des administrateurs. Au cours de l'année 2019, le volume d'achat des créances s'élève à 8 435 588 D. Au 31 Décembre 2019, l'encours financier est de 2 104 036 Dinars et le fonds de garantie est de 215.000 Dinars.

32.2.3. Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
--------	---------------	----------------

Dinars	4 929 956	Solde Crédeur
Dinars	77 554	Solde Débiteur

32.2.4. Transactions réalisées avec le Groupe CARTE

UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2019, toutes branches confondues s'élève à 211.656 Dinars.

32.2.5. Transactions réalisées avec les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillent comme suit

Désignation	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	457 883	266 682	360 000	360 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	457 883	366 682	360 000	360 000

33-Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 17 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international...ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale ont annoncé une série de mesures exceptionnelles dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

La Direction de l'Union de Factoring suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, à ses services. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de l'Union de Factoring ne peut pas être estimé de façon fiable. La Direction considère qu'une analyse approfondie permettra, lors de la préparation des états financiers intermédiaires, d'estimer de manière fiable les impacts financiers de la crise, en particulier sur les flux de trésorerie futurs, la gestion du risque de liquidité et la dépréciation éventuelle des actifs. La Direction Générale de l'Union de Factoring confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, font ressortir un total bilan net de 174 546 861 DT et un bénéfice net de 4 950 698 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

- 1- Nous attirons votre attention sur la note 33 « Evènements postérieurs à la date de clôture » des états financiers qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie COVID-19.
- 2- Union de Factoring a fait l'objet au cours de l'exercice 2019, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Par courrier daté du 5 Février 2020, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la société le montant des cotisations complémentaires à payer au titre de ces exercices d'un montant de 389,644 mille Dinars. Une réponse à la notification du résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle dans les délais. Au 31 décembre 2019, pour couvrir les risques résiduels, la société a procédé à la constatation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 100 mille Dinars.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

CPA TUNISIE
Imen MANSOURI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

A.1. En date du 25 juin 2019, Union de Factoring a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société ATD SICAR (*société ayant un administrateur commun avec Union de Factoring*). Cette dernière accepte la gestion pour le compte de l'Union de Factoring des ressources sous forme de fonds à capital risque mise à sa disposition pour un montant de 2.647.000 dinars. Ces ressources seront logées dans un compte spécial et seront gérées suivant les règles, principes et usages bancaires et conformément à la réglementation en vigueur. ATD SICAR est tenu d'employer dans les entreprises objet de leur intervention 80% au moins du fond à capital risque.

En rémunération de sa gestion dudit fonds, ATD SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle hors taxes de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds. Cette rémunération couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le Reporting effectué par ATD SICAR.
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits des placements encaissés par le fonds (dividendes, annuités et intérêts).

La facturation de la rémunération de l'ATD se fera annuellement sur présentation de facture. La première

facturation couvrira la période restante de l'année 2019, soit du 24 juin 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 42.056 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par ledit fonds s'élèvent à 281.588 DT HTVA.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 17 Mars 2020.

A.2. Courant 2019, Union de Factoring a émis plusieurs certificats de dépôts souscrits par les sociétés (ayant avec lesquelles des administrateurs en communs). Les montants détaillés par souscripteur ainsi que les charges y relatives se détaillent comme suit :

Souscripteurs	Montants	Intérêts Bruts
ATD Sicar	99 650 000	1 516 964
ATL	4 000 000	23 923
BNA capitaux	2 000 000	11 599
AXIS TRESORERIE	500 000	10 657
Total général	106 150 000	1 563 143

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration tenu le 17 Mars 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

B.1. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec ATD SICAR

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 8 078 533 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2018	2 450 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830 000	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570 000	-Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

FG 2007	303 533	-Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié ; -Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	8 078 533	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 139 642 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 471.138 DT HTVA.

B.2. Convention de gestion de Fonds à Capital Risque réalisée avec SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2019, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 750 000 dinars répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds gérés	Montant (en DT)	Conditions de rémunération
FG 2014	1 330 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 420 000	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 750 000	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 965 DT HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 25.896 DT HTVA.

B.3 Convention de tenue de registres

Dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 2000-35 relative à la dématérialisation des titres et les textes d'application. La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions.

Les frais de conversion de droit revenant à Tunisie Clearing et toute commission, charge et frais facturés par des tiers au titre de la tenue des registres de l'Union de Factoring ne sont pas couverts par cette convention, ces frais sont à la charge de l'émetteur. BNA CAPITAUX s'engage à fournir à l'Union de Factoring les factures des tiers dès leur réception.

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 1800 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 114.819 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 26 avril 2019, pour un montant de 12.000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 26 avril 2019, sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 12.000 Dinars net pour chaque membre.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

En DT

Désignation	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	457 883	266 682	360 000	360 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	457 883	366 682	360 000	360 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 17 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**CPA TUNISIE
Imen MANSOURI**